

## COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi 6 avril à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Jean-Yves BEUCHER

**Présents :** JL. SOULAT, L. BAUD, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, Y. DIEULESAINT, A. DROUX, A. FAVRAT, P. GERBAZ, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, M. SARTON.

**Absents :** M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS pouvoir A. CHICHER, E. JOVILLAIN pouvoir P. GERBAZ, V. MOUCHET pouvoir M. SARTON, D. SIMONEAU pouvoir C. MASCAGNI.

**Date de convocation du conseil municipal :** 31/03/2023

////////////////////////////////////

### Délibération N° 2023-04-08 : Versement d'une subvention à l'association Lucinges N'Fête

**Monsieur Le Maire indique** aux membres du conseil municipal que l'association Lucinges N Fête a envoyé une demande de subvention en mairie le 29 mars au titre de l'année 2023 pour l'organisation de la fête du village qui aura lieu le week-end du 3 et 4 juin 2023. L'association demande une subvention d'un montant de 10.000 euros, dont la moitié pourrait être versée avant début juin afin de pouvoir anticiper les dépenses à intervenir pour cette manifestation.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération N°2023-04-06 du 6 avril 2023 portant approbation du budget primitif 2023 ;

**Considérant** la demande de subvention de l'association Lucinges N Fête reçue en mairie le 29 mars 2023 ;

- **Attribue** la somme de 5.000 euros à l'association Lucinges N'Fête à titre d'acompte pour l'année 2023 ;
- **Dit** que les crédits nécessaires à la dépense, sont inscrits au budget primitif 2023 de la commune, article 6574.

**Ainsi fait et délibéré en séance**

**Le Secrétaire de Séance,**  
Jean-Yves BEUCHER

  


**Le Maire,**  
Jean-Luc SOULAT

  
